



Procès-verbal No 22 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 16 mars 2016 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du dernier procès-verbal
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Communications des délégués communaux
- 6) Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon (préavis no 55)
Rapport de la commission Ad'Hoc – discussions - votation
- 7) Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
(préavis no 56)
Rapport des commissions Ad'Hoc et Gestion – discussions - votation
- 8) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
S. Adams	Ouvre la séance à 20h15 Fait part d'une modification dans l'ordre du jour : décaler le point 7 et ajouter au point 6 « Présentation du DISREN faite par MM. Produit et Wetsch ». Il n'y a pas d'opposition et on peut commencer la séance.
N. Gremlich	1) Appel - 38 présents - 6 excusés : M. Ch. Aeschlimann M. A. Boscardin M. A. Christen M. F. Di Pierro M. G. Monney M. T. Salathé - 1 non-excuse : M. M. Prélaz
S. Adams	2) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015 Une modification est demandée : page 3, 1^{ère} intervention de M. Ph. Zuberbühler « Annonce les prochaines élections...Mme R. Jaunin, Mme A.-L. Bally et M. Ph. Zuberbühler » ajouter « M. A. Blumenstein » se représentent pour la prochaine législature ». Il n'y a pas d'autre demande de correction est le P.V. est accepté par : Oui : 37 Non : 0 Abstention : 0
S. Adams	3) Communications du bureau Excuse l'absence de M. Andreas Christen, qui est hospitalisé. L'assemblée observe une minute de silence suite aux décès de M. et Mme Gustave et Nelly Prélaz. Annonce qu'il y a eu 3 naissances depuis le dernier Conseil. Parle des élections communales et informe que les listes des élus sont affichées au pilier public pour consultation. Remercie les personnes présentes lors de la journée des élections pour le travail accompli. Informe que le Jeudi 16 juin 2016 à 19h00, aura lieu l'assermentation des Autorités communales de la prochaine législature par le Préfet Mme Chantal Turin. Informe que l'ensemble du Bureau du Conseil actuel ne souhaite pas se



représenter.

4) Communications de la Municipalité

Ph. Zuberbühler	Excuse l'absence de Mme A.-L. Bally.
A. Blumenstein	Suite à une demande de mettre un éventuel passage à piétons qui traverse de la route de la Bellangère à la route du Stand, informe que l'Etat a refusé cette requête en raison d'un volume de trafic pas assez important. Informe de l'installation d'un radar pédagogique durant la dernière semaine de mai et la première semaine de juin, à l'entrée du village.
R. Jaunin	Donne des nouvelles sur l'avancement des travaux du nouveau centre forestier.
M.-O. Lequint	Informe que le lundi de Pâques il n'y aura pas de ramassages des poubelles. Le ramassage se fera mardi 29 mars 2016.
R. Zahno	Informe que ,suite au décès de M. Sebastiao, la Municipalité a dû rénover d'urgence l'appartement de fonction afin de pouvoir accueillir le nouveau concierge. Le plus gros des travaux représente un montant de CHF 38'000.00, plus différents travaux annexes.
E. Meier	Donne des informations sur l'avancement de la révision du Plan Général d'Affectation.
Ph. Zuberbühler	Remercie le Bureau du Conseil pour le travail accompli lors des élections communales. Rappelle que les « verrées » après les élections ne se font plus, étant donné que nous ne sommes plus un Conseil Général mais un Conseil Communal. Informe qu'en lieu et place, un apéritif, offert par les élus, est prévu après l'installation des Autorités. Une annonce paraîtra dans l'Echo des Copons. Souhaite la bienvenue à M. Adams, M. Toth et M. Bovet au sein de la Municipalité pour la prochaine législature. Concernant les droits de superficie à La Chèverrie, informe que deux propriétaires de chalets de week-end renoncent à renouveler leur bail, malgré les tractations. De ce fait, les bâtiments vont être estimés et la Municipalité espère qu'elle ne devra pas avoir à les racheter, faute de personnes intéressées.

5) Communications des délégués communaux

N. Nicoulaz	Informe avoir eu une séance à l'AISGE le mercredi 17 février 2016, où il a été approuvé un préavis d'une demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.-, destiné à la création d'un nouveau poste de secrétaire générale pour la réorganisation des secteurs d'activités de l'AISGE.
-------------	--



	6) Présentation du DISREN faite par MM. Produit et Wetsch
M. Produit	Donne des informations sur le DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région yvernoise) à l'aide du beamer.
M. Wetsch	Fait une présentation complémentaire du DISREN à l'aide du beamer.
R. Guilloud	Demande quel est le mode de financement du DISREN ?
M. Wetsch	Par 1 point d'impôt des communes.
A.-Cl. Prélaz Girod	En aucun cas les projets qui seront proposés dans le cadre du DISREN ne pourront dépasser le 1 point d'impôt ?
M. Wetsch	L'engagement de la commune ne dépassera pas 1 point d'impôt.
A.-Cl. Prélaz Girod	Dans quelle situation concrète la clause de sauvegarde pourrait-elle être demandée ?
M. Wetsch	L'idée est d'éviter au maximum que les communes aient besoin d'activer la clause de sauvegarde. Les projets sont présentés au Conseil Intercommunal et un point de situation est fait. C'est la commune qui va déclencher la clause de sauvegarde.
A.-Cl. Prélaz Girod	Demande si « la clause de sauvegarde » veut dire : ne pas payer le 3 ^{ème} projet ou ne pas dépasser le point d'impôt ?
M. Wetsch	Ne pas dépasser le point d'impôt.
A.-Cl. Prélaz Girod	Ne comprend pas pourquoi la clause de sauvegarde devrait être activée, alors qu'il a été mentionné qu'en aucun cas le point d'impôt ne serait dépassé.
M. Wetsch	Explique que la clause de sauvegarde est justement là pour ne pas dépasser le point d'impôt. Explique que le projet peut être plus cher mais que la commune reste au point d'impôt, à moins qu'elle trouve un intérêt à payer plus. La partie supplémentaire qui aurait dû être payée si la clause n'avait pas été activée devra être cofinancée par les autres communes solidaires.
M. Verzelloni	Demande si le montant budgétisé mais pas entièrement utilisé est reporté l'année suivante ?
M. Wetsch	Non, il n'est pas reporté. Explique que c'est pour éviter que les communes se disent « que ce qu'ils n'ont pas consommé cette année sera rajouté sur l'année suivante » et de savoir s'ils devront le supporter dans le budget.
M. Produit	Précise qu'il ne sera financé que les projets qui ont été votés.
N. Vez-Raymond	Quelles sont les critères pour déterminer la part de financement du cercle porteur et du cercle solidaire ?



M. Wetsch	Donne l'exemple suivant : s'il y a des projets de mobilité douce, pourquoi pas en faire une promotion et puis demander au cercle solidaire de financer un peu plus ? L'idée étant que le cercle porteur participe au moins à 50% du financement.
M. Stark	Demande si le paiement par habitant et le paiement par impôts conjoncturels sont additionnés pour payer la participation ?
M. Wetsch	Oui, 50/50
R. Derbigny	Aimerait savoir si la révision des statuts du Conseil régional est subordonné au DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) ou inversement ?
M. Wetsch	Explique que se sont deux choses distinctes qui ne sont pas directement liées.
M. Produit	Précise que les deux choses vont ensemble mais que ce sont deux projets différents. A son sens l'un est obligatoire et l'autre est une option de travail particulièrement intéressante.
J.-P. Berger	En admettant que dans le cercle porteur il y a un projet pour trois communes, une fois le projet réalisé, comment se passe l'entretien ?
M. Produit	Réparti entre les trois communes. Explique que dans le processus du DISREN, il est prévu que les communes du cercle porteur s'occupent aussi, par la suite, de l'exploitation.
S. Adams	Remercie MM. Wetsch et Produit pour leur présentation et leurs explications.
7) Révision des statuts du Conseil Régional du District de Nyon (préavis no 55)	
E. Meier	Donne quelques informations complémentaires suite à la présentation de MM. Wetsch et Produit et lit les conclusions du préavis.
R. Derbigny	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
R. Derbigny	Relève que MM. Wetsch et Produit dans leur présentation, ont évoqué que la révision des statuts était pour les communes de 1'000 habitants, mais a cru comprendre que c'est moins de 1'000 habitants pour avoir un membre du législatif et un membre de l'exécutif pour nous représenter au Conseil Intercommunal.
E. Meier	Il y a un délégué de base + un représentant
R. Derbigny	Oui, pour 1'000 habitants, mais on nous annonce 971 habitants actuellement à Givrins. Ce qui veut dire que l'on ne peut pas avoir de représentant du législatif ?
B. Pasquier	Précise qu'il y a un représentant de la commune pour l'exécutif et un représentant pour le législatif. Au dessus de 1'000 habitants, il y a deux représentants au législatif et ainsi de suite.



S. Adams	Il n'y plus de prise de parole et on passe au vote : Oui : 36 Non : 0 Abstention : 1 Le préavis est accepté.
8) Dispositif d'investissement solidaire de la région yvernoise (DISREN) (préavis no 56)	
E. Meier	Donne des informations complémentaires et lit les conclusions du préavis.
P. Monney	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
N. Vez-Raymond	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
A.-Cl. Prélaz Girod	Demande comment effectuer une correction sur un rapport de commission, notamment le point qui a été éclairci concernant le 0.1 point de participation au fond de compensation. Sur le rapport il est noté qu'il est dû chaque année, ce qui n'est pas le cas.
S. Adams	Décide de laisser le rapport tel quel, vu que c'est mentionné sur le P.V. Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote : Oui : 33 Non : 0 Abstentions : 4 Le préavis est accepté.
9) Propositions individuelles et divers	
C. Blaser	Demande quelles sont les compétences de la Municipalité contre les habitants du village qui roulent trop vite et demande si les ASP peuvent intervenir ?
Ph. Zuberbühler	Informe avoir oublié de mentionner que les ASP (Délégués à la Sécurité Public) ont été licenciés au 31 mars 2016 et précise que la Municipalité a la possibilité d'écrire un courrier, sur dénonciation avec preuves, aux personnes roulant trop vite dans le village.
B. Pasquier	Demande si la gendarmerie a fait des contrôles de vitesse et si la Municipalité connaît les résultats ?
A. Blumenstein	Il n'y a pas eu de contrôle, parce que la zone 30km/h n'est pas validée dans son entier. Explique que le 85% des véhicules ne doit pas dépasser les 38 km/h pour « valider » la zone, ce qui n'est pas le cas dans l'entier du village.
G. Pradervand	Pense qu'il faudrait poser des radars de temps en temps pour être efficace.
A.-Cl. Prélaz Girod	Demande quand est-ce que le voyer va venir faire ses prochains contrôles ?
A. Blumenstein	Explique qu'il faudrait faire d'autres aménagements de ralentissements pour amener l'ensemble des usagers à respecter la zone 30km/h dans tout le



	village, afin que le voyer vienne faire des contrôles.
S. Adams	Propose que la Municipalité se penche sur le dossier et donne des nouvelles lors d'un prochain Conseil.
Ph. Zuberbühler	Précise ne pas être au village toute la journée et que la situation ne lui semble pas si catastrophique que cela. Le but n'est pas non plus d'encombrer le village d'évitements sur la chaussée. De la prévention va être faite avec la pose des radars pédagogiques. Rappelle que le Conseil n'a pas voté le 30km/h, mais le financement du 30 km/h.
S. Adams	Il n'y a plus de prise de parole. Lève la séance à 22h16.

Prochaine séance : mercredi le 22 juin 2016 à 20h15

Le Président

S. Adams



La secrétaire

N. Gremlich